



**COMMUNE DE
HELOCINE**

Bureau : rue Le Brouc 2
1357 Hélocine

Tél. : 019/65.50.23

Fax : 019/65.73.09

INVITATION PRESSE - PUBLIC

A la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 à 19H30**
à la Maison communale située rue Le Brouc 2 à 1357 HELOCINE

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

1. PROCES-VERBAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024.
2. PROCES-VERBAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024.
3. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL – Prestation de serment de Madame Carine PETRE, Présidente du CPAS en qualité de membre du Collège communal.
4. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL – Déclarations facultatives d'apparement des conseillers communaux – Prise d'acte.
5. FINANCES - Octroi d'un crédit provisoire équivalent à un douzième du budget des dépenses pour l'année 2024 (janvier 2025).
6. FINANCES - Délibération adoptée par le Collège communal en date du 5 décembre 2024 invitant le Service Public de Wallonie Pouvoirs locaux – Intérieur et action sociale à réformer la modification budgétaire n°3/2024, actuellement en cours d'instruction dans le cadre de la Tutelle spéciale d'approbation - Ratification.
7. FINANCES - Compte budgétaire, Compte de résultats et Bilan de la Commune relatifs à l'année 2023 – Adoption.
8. FINANCES – Réaffectation de divers soldes d'emprunts communaux – Approbation.
9. TUTELLE - Budget du CPAS pour l'année 2025 – Approbation.
10. COMMUNE / CPAS - Projet de rapport 2024 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS de Hélocine – Validation.
11. TRAVAUX - Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout - Adoption.
12. TRAVAUX – Rénovation du grenier du musée communal A. Pellegrin (Dossier PIC 2019-2021) – Décompte final des travaux - Approbation.
13. ENVIRONNEMENT - Démarche "Commune zéro déchet" de la Région Wallonne - Adhésion.
14. SUPRACOMMUNALITE – Avenant à la Convention conclue entre la Commune de Hélocine et l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne en date du 17 décembre 2015 – Approbation
15. DIVERS ET QUESTIONS.

Par ordonnance,

Le Directeur général,
Stéphan JADOUL

Le Bourgmestre,
Pascal COLLIN